



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Présents : M. Didier REY, M. Gervais CILLAIRE, Mme Nathalie CUYEU, M. David VIRENQUE, Mme Hélène LAVEDRINE, M. Alexandre ALVES, Mme Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, M. Sylvain CAZENAVE, M. Robert GIMENEZ, Mme Liliane MOYEN, M. Thibaud LABORDE-GANNE, Mme Aimeline REY BETHBEDER, M. Alain LABESCAT.

Pouvoirs : Mme Géraldine DANTIN à Mme Aimeline REY BETHBEDER, Mme CAVAILLOLE Martine à Mme CUYEU (partie de séance)

Secrétaire de séance : Mme MOYEN Liliane

I) Vote du PV de la séance du 25 mars 2022

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) Comptes rendus des dernières réunions de la CCLO

Une convention d'études a été mise en place entre le Syndicat Bil Ta Garbi, le Sietom de Chalosse et la CCLO concernant l'installation d'un projet de méthanisateur.

Une réflexion est en cours concernant un projet de rond-point pour accéder à la zone Eurolacq.

Les marchés de producteur vont redémarrer en juin.

La CCLO est fréquemment sollicitée pour l'accueil des gens du voyage pour l'été. Elle est en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Elle ne possède cependant pas d'aire de grand passage. Une réflexion est en cours sur ce point.

La CCLO soutiendra la création d'une maison relais de 25 places sur Orthez qui accueillera des personnes en situation de précarité qui ne relèvent pas de structure sociale mais qui ne sont pas en capacité de s'occuper de leurs logements.

La CCLO propose d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux concernant le fauchage mécanique des voies.

III) Personnel

a) Tableau des emplois

Le conseil municipal modifie le tableau des emplois de la collectivité afin de prendre en compte, les recrutements en cours et l'intégration du personnel de la garderie.

Actuellement, la collectivité comprend 16 agents répartis entre les services administratifs, techniques, agence postale communale, école, restauration scolaire, entretien et aide à domicile.

La commune compte deux agents en congé longue maladie.

b) Service garderie

Un dossier a été déposé auprès du CDG 64 concernant la demande de reprise des missions de la garderie par la commune. L'agent de la garderie sera transféré auprès des services communaux.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide le règlement intérieur du service garderie.

c) Organisation des services

Une réflexion concernant la réorganisation des services vient d'être engagée.

La possibilité d'envisager des mutualisations de personnels a été abordée lors de la réunion du 24 mai avec la commune d'Urdès.

d) Politique sociale communale pour les agents

La possibilité de développer l'action sociale envers le personnel a été proposée en commission. Le conseil, après en avoir délibéré, a proposé de mettre en œuvre une politique sociale envers le personnel.

Les modalités d'octroi de ces soutiens définies par la délibération du 29 novembre 2021 sont confirmées.

e) Médiation préalable obligatoire

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, après une phase d'expérimentation, propose une mission de médiation préalable obligatoire.

Cette mission permet ainsi d'introduire une phase de médiation obligatoire avant tout contentieux devant le Tribunal Administratif de PAU, pour les décisions administratives individuelles.

Ce mode de règlement alternatif des conflits permet, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, de régler les différends de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse.

IV) Affaires scolaires

a) Compte rendu du comité de pilotage Regroupement Pédagogique Intercommunal du 24 mai 2022

Ce comité de pilotage a été axé en priorité sur la comptabilisation des effectifs, les actions effectuées au titre des années 2021-2022 et l'organisation à mettre en œuvre pour l'année scolaire 2022-2023.

Tout au long de l'année scolaire en cours, le protocole sanitaire a été adapté. La garderie a ainsi été accueillie dans les locaux de la salle des associations.

Des travaux seront effectués à l'école pendant l'été : réparation de la verrière, travaux de reprise de façades, remplacement du jeu de la cour de maternelle.

b) Compte rendu du conseil d'école du 07 juin 2021

Les écoles du RPI ne seront pas touchées par des fermetures de classes à la rentrée 2022-2023.

Une action est engagée autour des Olympiades et du tour du monde.

Les cours de natation seront proposés au CP-CE1-CE2.

Les enseignants ont tenu à souligner la réactivité des services communaux face à leurs diverses demandes.

c) Prévisions d'effectifs

Les effectifs pour la rentrée 2022-2023 sont de 81 élèves. Les enseignants sont en train de travailler sur la répartition des effectifs.

Compte tenu des effectifs prévisionnels, des installations existantes, le comité de pilotage RPI a émis le souhait que tous les enfants du petit groupe de GS bénéficient du même enseignement. Les enseignants seront informés de ce positionnement.

Il est rappelé que la décision définitive concernant la répartition des effectifs incombe au conseil des maîtres.

V) FINANCES

a) Décision modificative 1

Le conseil municipal valide la décision modificative 1 au budget primitif 2022 prenant en compte les modifications nécessaires en section d'investissement et portant notamment sur l'opération stade.

b) Deuxième attribution de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions réglementaires d'octrois de subventions. Il indique qu'un dossier de demande de subventions a été mis en place et adressé aux associations locales.

Il présente à l'assemblée un document synthétique répertoriant l'ensemble des demandes respectivement des associations locales et des associations extérieures. 130 000 € ont été inscrits au titre des attributions de subventions.

La commission finances a examiné l'ensemble des demandes de subventions reçues telles que référencées en annexe.

L'Amicale et les deux comités des fêtes ont demandé des montants de subventions à la hausse.

La demande de subvention complémentaire du SCALA sera étudiée plus tard en fonction des aides obtenues au préalable par le SCALA.

Les associations Garderie et Pala n'ont pas déposé de demande de subvention.

Le conseil municipal, considérant le rayonnement communal des associations subventionnées, considérant les missions d'intérêt général dévolues auxdites associations, valide la 2^{ème} répartition de subvention de l'année 2022 d'un montant de 93 371,08 €.

c) Fixation des tarifs communaux

Le conseil municipal, vu les travaux de la commission finances, décide de revaloriser les tarifs « restauration scolaire » et « aide ménagère ».

En parallèle, suite au transfert du service garderie dans le giron communal, le conseil municipal fixe les tarifs de fréquentation de la garderie.

VI) PROJETS EN COURS

1) Salle des fêtes

La problématique de la sonorisation de la salle des fêtes reste à régler suite à un incident survenu lors du dernier spectacle.

2) Salle des sports

Les travaux sont en cours. Ils devraient pouvoir être finalisés fin juin. Une demande de subventions a été déposée auprès de l'Etat. Le remplacement de l'éclairage sera effectué à la mi-juin.

3) Signalétique

Les travaux de pose de signalétique ont débuté. Une attention particulière sera portée à la signalisation des entrées de commune.

En parallèle, une enseigne a été installée sur la salle des sports, sur le local couture et sur les courts de tennis.

4) Centre médical

Les travaux sont en cours. Ils devraient pouvoir être finalisés fin juin. Une réflexion est en cours concernant les tarifs d'occupation. Les recherches de spécialistes sont menées en lien avec SANTAT, Sup Garcia et la CCLO/Conseil Départemental.

5) Projet de stade

Les travaux devraient pouvoir être finalisés fin juin. La reprise des abords des courts de tennis a été effectuée dans le cadre de cette opération. Une demande de subvention a été déposée auprès de la Ligue. La clôture des jeux s'impose pour des raisons de sécurité (proximité parking et fossés).

6) projets de parkings

Les travaux d'aménagement du parking Poids Lourds ont été réceptionnés.

Les travaux sur le parking de l'école vont débuter en juin. En parallèle, le réaménagement du chemin de Picot s'imposera.

Une demande de soutien financier au titre des amendes de police a été déposée auprès du conseil départemental concernant l'installation d'un nouvel abri bus au droit du parking poids lourds.

7) Projets de locatifs

La modification du PLU a été lancée. Elle devrait permettre au projet de locatif sur le logement Mattali d'aboutir. L'enquête publique se déroulera entre le 15 juin et le 17 juillet.

Un point est effectué sur le projet collectif envisagé au lotissement Mariaü. Au regard des difficultés constatées dans le secteur, les riverains ont fait part de leur opposition audit projet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vu les nuisances déjà constatées dans le secteur, concernant l'apport conséquent de population lié au projet, considérant le développement des flux de circulation sur des voies communales n'ayant pas cette vocation, décide de renoncer à ce projet. Domofrance sera informé de ce positionnement.

Une évolution du permis d'aménager s'imposera pour rendre à la construction individuelle le lot 12. Un nouveau découpage pourra être envisagé.

Le conseil devra se réunir prochainement pour valider respectivement la révision et la modification du PLU suite aux enquêtes publiques.

8) Acquisitions foncières

Une partie des actes a été signée.

Une acquisition complémentaire de terrain s'impose chez Clariget et chez Sajus. Les superficies concernées sont de 673 m² chez Clariget et 964 m² chez Sajus. Le tarif de 15 € est confirmé. Les bornages des parcelles ont été effectués.

9) Paris 2024

Diverses actions sont envisagées auprès de la population à partir de septembre (adolescents, aînés, secteur économique).

Des boucles de marches sont en voie de finalisation. Elles ont des distances différentes. Le balisage des boucles qui seront utilisées lors des fêtes est en cours. Un plan des randonnées sera mis à la disposition du public.

Une classe de Lacq a rejoint le dispositif. Cette classe se rendra sur Arzacq pour une journée Olympiades. Les scolaires ont reçu Guy Amalfitano.

Une aire de canoë kayak est en cours d'aménagement aux abords du gave.

10) Réflexion utilisation des salles communales

Un traiteur extérieur sollicite la possibilité d'utiliser les salles communales.

A l'heure actuelle, les personnes extérieures à la commune peuvent utiliser les salles communales si elles recourent aux services d'un restaurateur lacquois.

Le conseil décide que la réflexion concernant l'ouverture de l'accès aux salles aux extérieurs soit effectuée en prenant en compte les évolutions en matière d'offre de restauration (reprise du Panacau et du Reflet des Torches), ainsi que le projet de commune nouvelle.

VII) ENVIRONNEMENT

1) Programme d'actions de prévention des inondations

Le syndicat mixte vient de rendre ses observations concernant ce programme. Les parcelles Ambelidieff et Coelho ont été intégrées dans ce programme.

2) Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » à la CCLO en vue de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi s'inscrit dans la démarche initiée au travers des politiques de logement, de développement économique, de gestion des espaces, des politiques d'environnement, des mobilités, etc., traités à l'échelle communautaire.

Il constitue un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du projet de territoire adopté par la CCLO mais aussi répondre aux nouvelles directives issues des dernières réglementations (Loi Climat & Résilience).

Le transfert de compétence comporte deux volets principaux : l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 61 communes membres de la CCLO, l'évolution des documents d'urbanisme communaux jusqu'à l'approbation du PLUi.

Précisons, ici, que la délivrance des autorisations d'urbanisme, relève de la responsabilité du Maire même lorsque la compétence PLU a été transférée à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Le Maire conserve donc la signature des autorisations d'urbanisme. Ce transfert de compétence doit être approuvé par les communes selon les règles prévues par le code général des collectivités territoriales. Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur cette extension de compétences, dans les conditions de la majorité qualifiée suivante : 25 % des communes (soit 16 communes) représentant 20 % de la population (soit environ 11 000 habitants). Le délai imparti à la commune pour délibérer est de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Par délibération en date du 2 mai 2022, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'ajouter au titre de ses compétences la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale », en vue d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le conseil municipal,

Considérant les règles de la majorité qualifiée,

Considérant les démarches engagées entre 2013 et 2019 pour l'élaboration du PLU communal,

Considérant les règles régissant les modifications et révisions des PLUi ,

Indique son souhait de ne pas transférer cette compétence auprès de l'intercommunalité.

3) Mise en œuvre d'une convention de servitude

M. PERGUILHEM a obtenu un permis de construire pour ses projets de création d'ombrières. Il doit passer par des parcelles privées de la commune de Lacq cadastrées AC 460, AC 56, AC 400 et AC 402 pour accéder auxdites parcelles. Accord du conseil pour la mise en œuvre d'une convention de servitude.

4) Modification des statuts du Syndicat d'Energie des PA

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de valider les modifications des statuts du Syndicat d'Energie des PA consistant en :

- ✓ Un changement de dénomination sociale « SDEPA, Territoire d'Energie »
- ✓ Un changement de nature juridique du syndicat (syndicat mixte fermé)

- ✓ Une extension des compétences (création de réseaux énergétiques alternatifs comme les réseaux de froid, l'exécution de la mission d'exploitant de l'éclairage public, le développement de l'usage de l'hydrogène, l'élaboration de schémas directeurs de mobilité électrique).

VII) ENVIRONNEMENT

1) Projet de développement du SCALA

Une réunion s'est tenue en mairie de Lacq dernièrement. Etaient présents les représentants des communes de Lacq et d'Arthez, les services de jeunesse et sports et la ligue.

L'embauche d'un éducateur sportif devrait se traduire par une hausse de 5 000 € de leurs dépenses. En fonction des subventions appelées, les deux communes pourraient être amenées à prendre en charge cette somme.

Le club sollicite l'installation de bancs de touches et d'un chalet ou d'un bungalow pour stocker son matériel. Une réflexion globale d'aménagement sera engagée sur la parcelle située entre le stade et les jeux pour enfants.

2) Convention de servitude TEREKA

TEREKA doit emprunter des parcelles communales situées dans la saligue pour le passage de ses canalisations. Une convention de servitude doit être mise en œuvre. En parallèle, le versement d'une indemnité de servitude est proposé à la commune. Accord du conseil.

3) Service départemental de téléassistance

Le conseil départemental a confié la concession du service public départemental de téléassistance à la société VITARIS.

4) Multiple rural

Une salariée a été recrutée par les gérants du Vival. Ces derniers ont décidé de stopper l'activité colis jusqu'à début juin.

5) Concessions cimetière d'Herm

M. OLIVE a été informé de la décision prise par le conseil municipal concernant sa demande de concession au cimetière d'Herm. Il réitère sa demande, aucune évolution sur ce cimetière n'ayant été connu depuis plus de 20 ans. Le conseil confirme son souhait de limiter la vente de concessions communales aux administrés.

6) Dates à retenir

- 12 et 19 juin 2022 : élections législatives,
- Du 24 juin au 26 juin 2022 : fêtes de Lacq,
- 01 juillet 2022: Tour du Piémont Pyrénéen,
- 05 août 2022: Course cycliste féminine,
- 24 août au 26 août 2022 : Fêtes d'Audéjos,
- 24 septembre 2022: voyage du CCAS,
- 08 au 09 octobre 2022 : voyage des dames.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,



Didier REY